НК/НО

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2015- 746 /PRES-TRANS promulguant la loi n° 022-2015/CNT du 15 juin 2015 portant autorisation de ratification des accords de prêt n°5609-BF et de don n° D044-BF conclus le 15 avril 2015 à Washington entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du quatrième Crédit pour la Croissance et la Compétitivité (CCC4).

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU Ia Constitution;

VU la Charte de la Transition :

VU la lettre n°2015-048/CNT/PRES/SG/DGSL/DSC du 15 juin 2015 du Président du Conseil National de la Transition transmettant pour promulgation la loi n°022-2015/CNT du 15 juin 2015 portant autorisation de ratification des accords de prêt n°5609-BF et de don n° D044-BF conclus le 15 avril 2015 à Washington entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du quatrième Crédit pour la Croissance et la Compétitivité (CCC4);

DECRETE

ARTICLE 1:

Est promulguée la loi n°022-2015/CNT du 15 juin 2015 portant autorisation de ratification des accords de prêt n°5609-BF et de don n° D044-BF conclus le 15 avril 2015 à Washington entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA), pour le financement du quatrième Crédit pour la Croissance et la Compétitivité (CCC4).

<u>ARTICLE 2</u>: Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 26 juin 2015

BURKINA FASO

IVE REPUBLIQUE

UNITE-PROGRES-JUSTICE

LEGISLATURE DE LA TRANSITION

CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

LOI Nº <u>022-2015</u>/CNT

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DES ACCORDS DE PRET N°5609-BF ET DE DON N°D044-BF CONCLUS LE 15 AVRIL 2015 A WASHINGTON ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), POUR LE FINANCEMENT DU QUATRIEME CREDIT POUR LA CROISSANCE ET LA COMPETITIVITE (CCC4)

LE CONSEIL NATIONAL DE LA TRANSITION

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la transition ;

Vu la résolution n°001-2014/CNT du 27 novembre 2014, portant validation du mandat des membres du Conseil national de la transition;

a délibéré en sa séance du 15 juin 2015 et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1:

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier les Accords de prêt n°5609-BF et de don n°D044-BF conclus le 15 avril 2015 à Washington entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du quatrième Crédit pour la croissance et la compétitivité (CCC 4).

Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 15 juin 2015

Pour le Président du Conseil national de la transition, le Quatrième Vice-président

Amadou DARO

Le Secrétaire de séance

Bakary KONE